CHAPITRE 74

CUIVRE ET OUVRAGES EN CUIVRE

Note.

1.- Dans ce Chapitre, on entend par :

a) Cuivre affiné

le métal d'une teneur minimale en cuivre de 99,85 % en poids; ou

le métal d'une teneur minimale en cuivre de 97,5% en poids, pour autant que la teneur d'aucun autre élément n'excède les limites indiquées dans le tableau ci-après :

	TABLEAU ·	- Autres éléments	
	Elément	Teneur limite % en poids	
Ag	Argent	0,25	
As	Arsenic	0,5	
Cd	Cadmium	1,3	
Cr	Chrome	1,4	
Mg	Magnésium	0,8	
Pb	Plomb	1,5	
S	Soufre	0,7	
Sn	Etain	0,8	
Te	Tellure	0,8	
Zn	Zinc	1	
Zr	Zirconium	0,3	

^{*} Autres éléments, par exemple, Al, Be, Co, Fe, Mn, Ni, Si.

b) Alliages de cuivre

les matières métalliques autres que le cuivre non affiné dans lesquelles le cuivre prédo- mine en poids sur chacun des autres éléments pour autant que :

0,3

- 1) la teneur en poids d'au moins un de ces autres éléments excède les limites indiquées dans le tableau cidessus; ou
- 2) la teneur totale en poids de ces autres éléments excède 2,5 %.

Autres éléments*, chacun

c) Alliages mères de cuivre

les compositions renfermant du cuivre dans une proportion excédant 10 % en poids et d'autres éléments, ne se prêtant pas à la déformation plastique et utilisées soit comme produits d'apport dans la préparation d'autres alliages, soit comme désoxydants, désulfurants ou à des usages similaires dans la métallurgie des métaux non ferreux. Toutefois, les combinaisons de phosphore et de cuivre (phosphures de cuivre) contenant plus de 15 % en poids de phosphore relèvent du n° 28.53.

Note de sous-positions.

1.- Dans ce Chapitre, on entend par :

a) Alliages à base de cuivre-zinc (laiton)

tout alliage de cuivre et de zinc, avec ou sans autres éléments.

Lorsque d'autres éléments sont présents :

- le zinc prédomine en poids sur chacun de ces autres éléments;
- la teneur éventuelle en nickel est inférieure en poids à 5 % (voir alliages à base de cuivre-nickelzinc (maillechort);
- la teneur éventuelle en étain est inférieure en poids à 3 % (voir alliages à base de cuivre-étain (bronze).

b) Alliages à base de cuivre-étain (bronze)

tout alliage de cuivre et d'étain, avec ou sans autres éléments. Lorsque d'autres éléments sont présents, l'étain prédomine en poids sur chacun de ces autres éléments. Toutefois, lorsque la teneur en étain est au moins de 3 % en poids, la teneur en zinc peut prédominer mais doit être inférieure à 10 % en poids.

c) Alliages à base de cuivre-nickel-zinc (maillechort)

tout alliage de cuivre, de nickel et de zinc, avec ou sans autres éléments. La teneur en nickel est égale ou supérieure en poids à 5 % (voir alliages à base de cuivre-zinc (laiton).

d) Alliages à base de cuivre-nickel

tout alliage de cuivre et de nickel, avec ou sans autres éléments mais, en tout état de cause, ne contenant pas plus de 1 % en poids de zinc. Lorsque d'autres éléments sont présents, le nickel prédomine en poids sur chacun de ces autres éléments.

Codification					Désignation des Produits	Droit d'Importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Comp- lémentaires
5	74.01	7401.00	00	00	Mattes de cuivre; cuivre de cément (précipité de cuivre)	2,5	kg	-
5	74.02	7402.00	00	00	Cuivre non affiné; anodes en cuivre pour affinage électrolytique	2,5	kg	_
	74.03				Cuivre affiné et alliages de cuivre sous forme brute.			
					- Cuivre affiné :			
5		7403.11	00	00	Cathodes et sections de cathodes	2,5	kg	-
5		7403.12	00	00	Barres à fil (wire-bars)	2,5	kg	-
5		7403.13	00	00	Billettes	2,5	kg	-
5		7403.19	00	00	Autres	2,5	kg	-
					- Alliages de cuivre :			
5		7403.21	00	00	– – A base de cuivre-zinc (laiton)	2,5	kg	_
5		7403.22	00	00	A base de cuivre-étain (bronze)	2,5	kg	-
5		7403.29	00	00	 – Autres alliages de cuivre (à l'exception des alliages mères du n° 74.05) 	2,5	kg	_
	74.04	7404.00	00	1	Déchets et débris de cuivre			
4				10 90	de cuivre affiné	2,5 2,5	kg kg	_
	74.05	7405.00			Alliages mères de cuivre.			
5			10	00	contenant du phosphore dans une proportion supérieure à 8% et inférieure	2.5	1	
5			90	00	ou égale à 15% (phosphures)	2,5 2,5	kg kg	_
	74.06				Poudres et paillettes de cuivre.			
5		7406.10	00	00	- Poudres à structure non lamellaire	2,5	kg	-
5		7406.20	00	00	- Poudres à structure lamellaire; paillettes	2,5	kg	_
	74.07				Barres et profilés en cuivre.			
		7407.10			– En cuivre affiné			
			10		– – profilés creux :– – – droits et d'épaisseur uniforme :			
5 5				10 20	à surface brute	2,5 2,5	kg kg	_
5			000	90	autres	2,5	kg	-
5			90	20	autres : dont la coupe transversale ne dépasse pas 6 mm	2,5	kg	_
5				80	autres	2,5	kg	_
		7407.21			En alliages de cuivre :- A base de cuivre-zinc (laiton)			
		1701.21			A Suse de Guiri Ganton)			

	Cod	ificatio	n		Désignation des Produits	Droit d'Importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Comp- Iémentaires
			10		profilés creux :			
5				10	droits et d'épaisseur uniforme	2,5	kg	_
5				90	autres	2,5	kg	_
5			45	00	 autres : dont la plus grande dimension de la section transversale ne dépasse pas			
Ŭ					6 mm	2,5	kg	_
					autres :		_	
			50		en cuivre allié à 10% ou plus de zinc :			
				10	simplement laminés, filés, étirés, écroutés ou non	2,5	kg	_
5				91	dutes : dorés ou argentés	2,5	kg	_
5				99	autres	2,5	kg	_
					autres :			
_				00	simplement laminés, filés, étirés, écroutés ou non :			
5			60	00	 dont la plus grande dimension de la coupe transversale ne dépasse pas 15 mm 	2,5	kg	_
5			70	00	autres	2,5	kg	_
					autres :	_,=	9	
5			80	00	dorés ou argentés	2,5	kg	-
_			.	6.0	autres :			
5 5			91	00	barres	2,5 2,5	kg ka	-
5			99	00	profilés	2,5	kg	-
		7407.29			Autres			
5			10	00	en alliage contenant plus de 10% de nickel	2,5	kg	_
					autres :			
5			20	00	droits et d'épaisseur uniforme	2,5	kg	_
			30		autres :			
5				20	en cuivre allié à 10% ou plus de zinc	2,5	kg	_
5				80	autres	2,5	kg	_
5			40	00	 autres : dont la plus grande dimension de la coupe transversale ne dépasse			
Ŭ					pas 6 mm	2,5	kg	_
			90		autres:			
5				10	barres	2,5	kg	-
5 5				20 90	profilés	2,5 2,5	kg	_
5	74.08			90	Fils de cuivre.	2,5	kg	_
	74.00				– En cuivre affiné :			
		7408.11	00		 – Dont la plus grande dimension de la section transversale excède 6 mm 			
5				44	simplement laminés, filés, étirés, écroutés ou non :			
5				11	dont la plus grande dimension de la coupe transversale ne dépasse pas	2,5	kg	_
5				19	autres	2,5	kg	_
					autres :			
5				91	dorés ou argentés	2,5	kg	-
5		7408.19		99	autres	2,5	kg	-
E		7408.19	10	00	Autres	20	le o	
5 5			10 90	00	filés, étirés ou tréfilés autres	30 2,5	kg kg	_
J				30	GGCO	2,5	'\9	_
					- En alliages de cuivre :			

	Codificatio	n		Désignation des Produits		Unité de Quantité Normalisée	Unités Comp- Iémentaires
	7408.21			A base de cuivre-zinc (laiton)			
				– – – dont la plus grande dimension de la section transversale ne dépasse pas 6 mm:			
5		10	00	 de coupe transversale de forme rectangulaire ne dépassant pas 6 mm dans le sens de l'épaisseur 	2,5	kg	_
5		21	00	– – – autres : – – – – filés, étirés tréfilés	30	kg	_
5		29	00	autres	2,5	kg	_
5		30	00	 autres : en cuivre allié à 10% ou plus de zinc	2,5	kg	
		30	00	autres :	2,0	Ng	
5		44	00	simplement laminés, filés, étirés, écroutés ou non :			
3		41	00	dont la plus grande dimension de la coupe transversale ne dépasse pas	2,5	kg	_
5		49	00	autres	30	kg	_
				autres :			
5		91	00	autres : dorés ou argentés	2,5	kg	_
5		99	00	autres	30	kg	-
	7408.22			 – A base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort) 			
5		10	00	en alliage contenant plus de 10% de nickel	2,5	kg	-
				 dont la plus grande dimension de la section transversale ne dépasse pas 6 mm : 			
5 5		21 29	00	– – – – filés, étirés ou tréfilés – – – – autres	30	kg	-
3		29	00	autres :	2,5	kg	_
5		30	00	en cuivre allié à 10% ou plus de zinc autres :	2,5	kg	-
5		41	00	 simplement laminés, filés, étirés, écroutés ou non : dont la plus grande dimension de la coupe transversale ne dépasse 			
				pas 15 mm	2,5	kg	-
5		49	00	autres :	30	kg	-
5		91	00	duties : dorés ou argentés	2,5	kg	_
5		99	00	autres	30	kg	-
	7408.29			Autres			
5		10	00	en alliage contenant plus de 10% de nickel	2,5	kg	-
				 dont la plus grande dimension de la section transversale ne dépasse pas 6 mm : 			
5		20	00	filés, étirés ou tréfilés	30	kg	_
5		29	00	autres	2,5	kg	_
5		30	00	autres : en cuivre allié à 10% ou plus de zinc autres :	2,5	kg	-
_				simplement laminés, filés, étirés, écroutés ou non :			
5		41	00	dont la plus grande dimension de la coupe transversale ne dépasse pas 15 mm	2,5	kg	_
5		49	00	autres	30	kg	-
_		04		autres :	2.5		
5 5		91 99	00	dorés ou argentés	2,5	kg kg	_

	Cod	ificatio	n		Désignation des Produits	Droit d'Importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Comp- lémentaires
	74.09				Tôles et bandes en cuivre, d'une épaisseur excédant 0,15 mm. – En cuivre affiné :			
5		7409.11	00	00	– – Enroulées	2,5	kg	_
5		7409.19	00	00	Autres	2,5	kg	_
					– En alliages à base de cuivre-zinc (laiton) :			
5		7409.21	00	00	Enroulées	2,5	kg	_
5		7409.29	00	00	Autres	2,5	kg	_
					– En alliages à base de cuivre-étain (bronze) :			
5		7409.31	00	00	– – Enroulées	2,5	kg	_
5		7409.39	00	00	Autres			
5		7409.40	00	00	En alliages à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre- nickel-zinc (maillechort)	2,5	kg	_
5		7409.90	00	00	– En autres alliages de cuivre	2,5	kg	_
	74.10				Feuilles et bandes minces en cuivre (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matière plastique ou supports similaires) d'une épaisseur n'excédant pas 0,15 mm (support non compris).			
					- Sans support :			
5		7410.11	00	00	En cuivre affiné	2,5	kg	_
5		7410.12	00	00	En alliages de cuivre	2,5	kg	_
					– Sur support :			
5		7410.21	00	00	En cuivre affiné	2,5	kg	-
5		7410.22	00	00	En alliages de cuivre	2,5	kg	-
	74.11				Tubes et tuyaux en cuivre.			
		7411.10	00		– En cuivre affiné			
_				40	droits et d'épaisseur uniforme :	47.5	1	
5				10	à surface brute	17,5	kg	_
5 5				21	dorés ou argentés	17,5 17,5	kg kg	-
5				90	autres En alliages de cuivre :	17,5	kg	-
		7411.21			A base de cuivre-zinc (laiton)			
F		1711.41	10	00	tubes en laiton étamé pour radiateurs automobiles (tubes agrafés à la largeur			
5			10	00	tubes en alton etame pour radiateurs automobiles (tubes agrares a la largeur			ļ

Codification					Désignation des Produits	Droit d'Importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Comp- Iémentaires
					d'utilisation)	30	kg	-
5			20	00	droits et à paroi d'épaisseur uniforme :	17.5	ka	
5			20	00	en cuivre allié à 10% ou plus de zinc	17,5	kg	_
5			31 39	00 00	à surface brute	30	kg	-
5			39	10	autres : dorés ou argentés	17,5	kg	_
5			00	90	autres	17,5	kg	-
5			90	10	autres : en cuivre allié à 10% ou plus de zinc	17,5	kg	_
5				90	autres	17,5	kg	-
		7411.22			 – A base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort) 			
5			10	00	en alliage contenant plus de 10% de nickel	17,5	kg	-
5			20	00	– – – droit et d'épaisseur uniforme : – – – – en cuivre allié à 10% ou plus de zinc	17,5	kg	
J			20	00	autres :	17,5	Ng	
5 5			31 39	00	à surface brute	30 17,5	kg kg	_
5			90	00	autres	17,5	kg	_
		7411.29			– – Autres			
5			10	00	en alliage contenant plus de 10% de nickel	17,5	kg	-
5			21	00	droits et d'épaisseur uniforme : en cuivre allié à 10% ou plus de zinc	17,5	kg	-
5			31	00	à surface brute	30	kg	-
5 5			39 90	00	autres	17,5 17,5	kg kg	_
ŏ	74.12				Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en cuivre.	17,0	Ng	
5		7412.10	00	00	- En cuivre affiné	30	kg	-
		7412.20			– En alliages de cuivre			
5			10	00	bandes d'écoulement constituées d'un corps en alliages de cuivre, d'un diamètre de sortie de 20 mm, comportant une grille centrale en acier inoxydable d'un diamètre de 45 mm, un écrou de fixation en cuivre et un			
			90		joint d'étanchéité en caoutchouc vulcanisé non durci	2,5	kg	-
5			30	10	addres : raccords	30	kg	_
5				20	coudes	30	kg	-
5 5				30 99	manchons	30 30	kg kg	_
5	74.13	7413.00	00	00	Torons, câbles, tresses et articles similaires, en cuivre, non isolés			
	[74.14]				pour l'électricité	30	kg	-
	74.15				Pointes, clous, punaises, crampons appointés et articles similaires, en cuivre ou avec tige en fer ou en acier et tête en cuivre; vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort) et articles			

	Codification	lification Désignation des Produits			Droit d'Importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Comp- Iémentaires
				similaires, en cuivre.			
	7415.10	00		- Pointes et clous, punaises, crampons appointés et articles similaires			
5 5			10 90	punaises autres	30 30	kg kg	- -
	7415.21			 Autres articles, non filetés : - Rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort) 			
5		10	00	 destinées à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importées à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec 			
				communication de la comptabilité matières	2,5	kg	-
5 5		21 29	00 00	rondelles brisées et autres rondelles destinées à faire ressort	17,5 30	kg kg	-
5 5		91 99	00 00	rondelles brisées et autres rondelles destinées à faire ressort	17,5 30	kg kg	- -
	7415.29			Autres			
5		10	00	 destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la comptabilité matières 	2,5	kg	_
5		21	00	 décolletés dans la masse, d'une épaisseur de tige et d'un diamètre de trou n'excédant pas 6 mm : rivets et articles similaires sans tête destinés à l'assemblage de pièces par 			
5		29	00	écrasement de leurs extrémités	30 17,5	kg kg	-
5		91	00	 autres : rivets et articles similaires sans tête destinés à l'assemblage de pièces par 			
5		99	00	écrasement de leurs extrémités	30 17,5	kg kg	-
				- Autres articles, filetés :			
	7415.33			– – Vis; boulons et écrous			
5		11	00	 vis à bois : destinées à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec 			
		19		communication de la comptabilité matières	2,5	kg	-
5			10	– – – – décolletées dans la masse, d'une épaisseur de tige et d'un diamètre de trou n'excédant pas 6 mm	30	kg	_
5			90	autres	30	kg	-
5		91	00	 destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec 			
		99		communication de la comptabilité matières	2,5	kg	-
5			11	vis	30	kg	_
5			12 13	boulons	30 30	kg kg	-

	Cod	ificatio	n		Désignation des Produits	Droit d'Importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Comp- Iémentaires
5	[74.16]	7415.39	10	00	Autres destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la comptabilité matières	2,5 30	kg kg	1 1
	[74.17] 74.18				Articles de ménage ou d'économie domestique, d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en cuivre; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en cuivre.			
8		7418.10	00	00	éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues	30	kg	1
5 8	74.19	7418.20	10 90	00	- Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties en alliage contenant plus de 10% de nickel autres Autres ouvrages en cuivre.	30 30	kg <mark>kg</mark>	-
		7419.20			- Coulés, moulés, estampés ou forgés, mais non autrement travaillés			
7			10 20	00	 chaines, chainettes et leurs parties réservoirs, foudres, cuves et autres récipients analogues pour toutes matières (à l'exclusion des gaz comprimés ou liquéfiés), en cuivre, d'une contenance supérieure à 300 litres, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge : 	30	kg	-
7				10	avec calorifugeage ou revêtement intérieur en ébonite	30	kg	-
7			30	90	 autres accessoires pour lignes de transport de force et de traction (pièces de 	30	kg	_
8			40	00	suspension, griffes d'amarrage, palonniers, etc)	17,5	kg	-
8			50	00	fabrication des cadrans de montre	2,5 30	kg kg	-
7			90	11	 autres : réservoirs, cuves et autres récipients analogues d'une contenance égale ou inférieur à 300 litres, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, 			
8				19	même avec revêtement calorifuge intérieur	30 30	kg kg	_
8				90	autres	30	kg kg	_
		7419.80			- Autres			
7			10 20	00	 chaines, chainettes et leurs parties réservoirs, foudres, cuves et autres récipients analogues pour toutes matières (à l'exclusion des gaz comprimés ou liquéfiés), en cuivre, d'une contenance supérieure à 300 litres, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge : 	30	kg	-
7				10 90	autres	30 30	kg kg	- -

	Codification		Désignation des Produits	Droit d'Importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Comp- Iémentaires
7	30		accessoires pour lignes de transport de force et de traction (pièces de suspension, griffes d'amarrage, palonniers, etc)	17,5	kg	-
8	40	00	plaques de laiton, matricées et «flans» de laiton, matrices spécifiquement et exclusivement destinées d'après les empreintes de la matrice, à la fabrication des cadrans de montre	2,5	kg	_
8	50	00	articles de fantaisie	30	kg	_
8	60	00	émerillons	2,5	kg	_
	70	00	 toiles métalliques (y compris les toiles continues ou sans fin), grillages et treillis, en fils de cuivre; tôles et bandes déployées en cuivre 	30	kg	_
	90		autres :		Ng	
7		11	réservoirs, cuves et autres récipients analogues d'une contenance égale			
			ou inférieur à 300 litres, sans dispositifs mécaniques ou thermiques,	00	1	
8		19	même avec revêtement calorifuge intérieur	30 30	kg kg	_
8		20	rince bouche en alliages de cuivre chromé utilisé dans les fontaines à eau	30	ĸy	
			réfrigérée	2,5	kg	_
8		90	autres	30	kg	-